

**RAPPORT N° 01/5-83
au Conseil Municipal**

OBJET

**ACQUISITION DE TERRAINS
(Etat / La Redoute / AK 115 / AK 117)**

L'Etat a proposé à la Commune de lui vendre les parcelles citées en objet qui consistent en des terrains nus situés le long du CD 41 au niveau du Stade de La Redoute et qui disposent d'une superficie totale de 14 211 m² (confer plan ci-annexé).

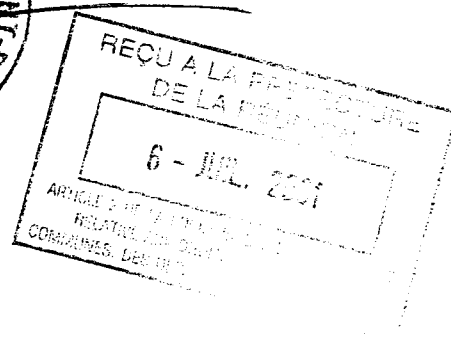
Si ces biens ne présentent plus d'intérêt pour l'Etat, ils pourront permettre à la Ville de réaliser des aménagements aussi bien en lien avec le Complexe Sportif de La Redoute qu'avec le sentier ONF menant au Colorado.

Les services du Domaine ont estimé la valeur vénale de ces terrains à hauteur de 71 055 F.

Je vous demande en conséquence, de vous prononcer sur l'acquisition des terrains décrits ci-dessus au prix de 71 055 F conforme à l'estimation des services du Domaine, et de m'autoriser à intervenir dans l'acte correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Jean-Jacques MOREL
1er Adjoint**



**DELIBERATION N° 01/5-83
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001**

OBJET

**ACQUISITION DE TERRAINS
(Etat / La Redoute / AK 115 / AK 117)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-83 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat, Aménagement du Territoire, et Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

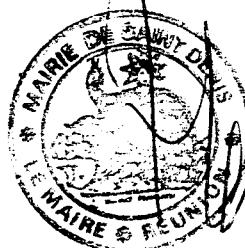
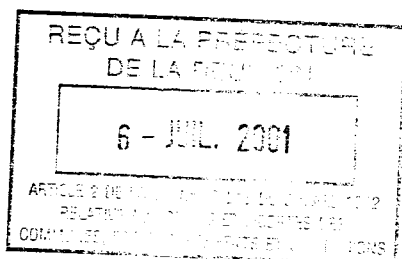
Autorise le Maire à procéder à l'acquisition des terrains nus cadastrés section AK 115 et AK 117 sis à La Redoute, appartenant à l'Etat, au prix de 71 055 F conforme à l'estimation des services du Domaine.

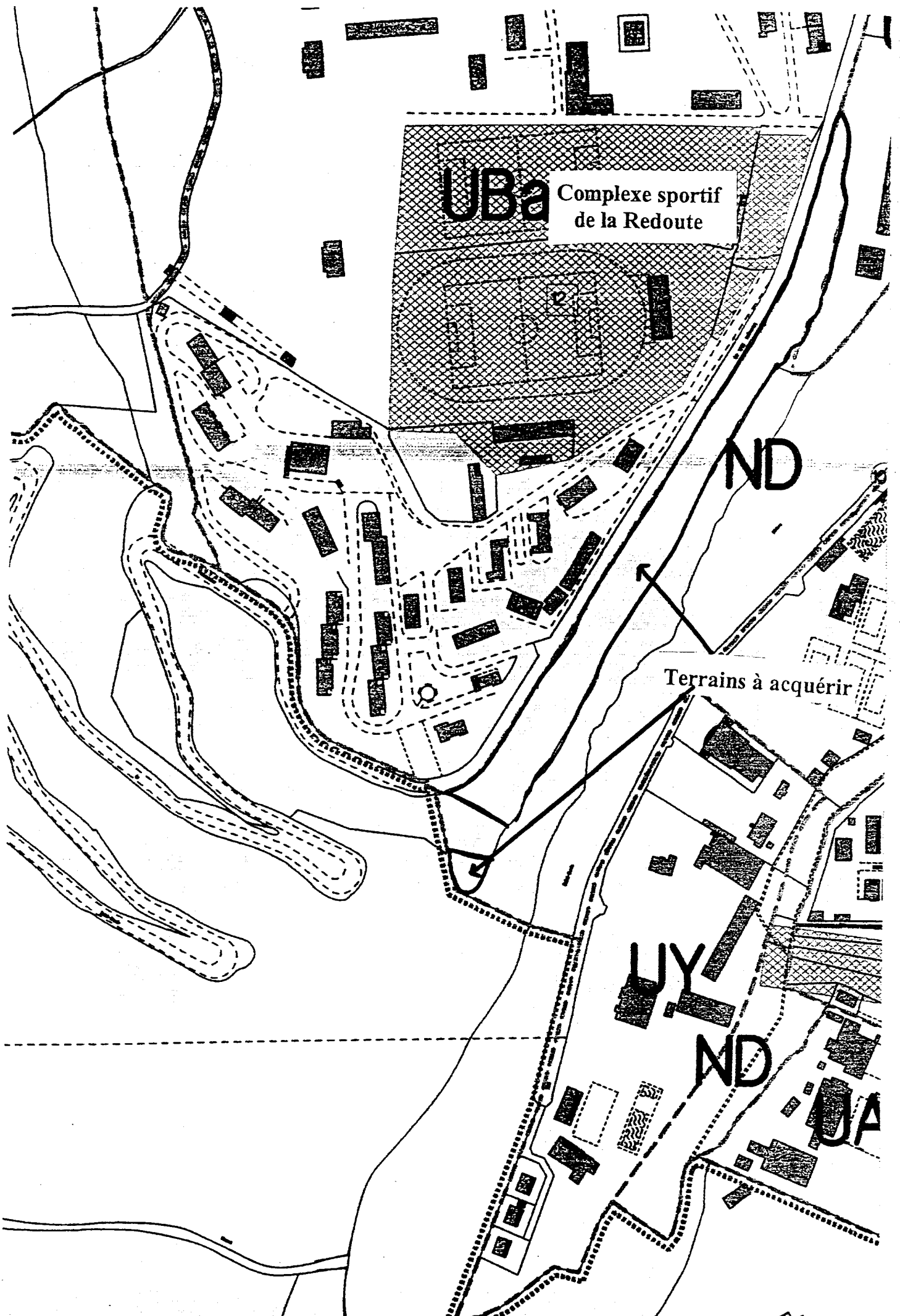
ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans l'acte correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 6 JUIL 2001

Pour le Maire absent
Jean-Jacques MOREL
1er Adjoint





UBa Complexe sportif
de la Redoute

ND

Terrains à acquérir

UY
ND

JA

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION

Brigade d'Evaluation Domaniale

Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest

1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde

BP 7015

97701 Saint Denis Messag Cédex 9

Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SUR LA VALEUR VENALE

Références : N° dossier : VV 404-01 Evaluateur : J-C LELIEVRE Dact: DOM7301.DOT

VENTE AMIABLE

1 Service consultant : D.S.F. - 3^{ème} Division

2 Date de la consultation : 26-03-2001

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Vente à la Commune

4 Propriétaire : ETAT

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : SAINT DENIS

Parcelle AK 115 et 117. Au total 14 211m². Terrain en friche.

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Zone ND

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle :

14 211m² x 5 F/m² = 71 055 F

12 Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*

A Saint Denis le 29 mars 2001

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur



J-C LELIEVRE

